

CCAS

Auprès de tous, avec chacun



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 15 février 2024 pour la séance du 22 février 2024 à 17h15

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► ONT PARTICIPÉ :

▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice

▪ En vision conférence

Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

Madame Harmonie HARS–GOUTEAU - Administratrice

► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Catherine DELESALLE à Madame Leïla NAÏDJI



DÉLIBÉRATION 6 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Le programme d'actions 2024 est composé des 7 actions suivantes :

- Ingénierie du dispositif, coordinatrice ;
- Accompagnement éducatif individualisé et accompagnement des parcours, éducatrices ;
- Accompagnement éducatif collectif ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Accompagnement vers la lecture ;
- Sessions d'accompagnement scolaire à destination de collégiens ;
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus ;

Le total des subventions demandées pour la réalisation de ces actions sur la période de Janvier à Décembre 2024 est de **99 000 €**.

Un co-financement direct de la commune à hauteur de 25 % minimum du coût total prévisionnel des actions est demandé par l'Etat. Il s'élève à 44 500 €. La part des valorisations est de 10% maximum du coût total prévisionnel des actions, 8 800 € sont prévus pour 2024.

Six actions parmi les sept programmées sont reconduites à l'identique par rapport à 2023.

Le programme d'actions 2024 prévoit le reversement de subventions perçues pour trois actions :

- Accompagnement vers la lecture (8 000 €) à l'Afev,
- Sessions d'Accompagnement Scolaire (4 200 €) à l'AAE Prévention Spécialisée,
- Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus (3 300 €) à l'AAE Prévention Spécialisée.

La nouvelle organisation du Contrat de Ville 2024-2030 prévoit la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), en particulier pour les programmes de réussite éducative, sécurisant ainsi les financements pour 3 ans. Les montants d'enveloppe seront bloqués, mais le programme d'actions pourra être ajusté chaque année en fonction des besoins.

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du programme d'actions 2024 et des nouvelles modalités d'organisation du Contrat de ville 2024-2030 :

- d'émettre un avis favorable quant à la mise en œuvre de ce programme et à la sollicitation des subventions auprès des services de l'Etat ;
- de valider, sous réserve de l'obtention des subventions correspondantes, le reversement de subventions à l'Afev et à l'AAE Prévention Spécialisée, pour la mise en œuvre des actions mentionnées précédemment ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme d'action, que ce soit notamment les conventions avec l'Etat ou les conventions avec les intervenants et porteurs d'actions.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**



DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE							
Programme d'actions 2024							
Coût prévisionnel des actions de Janvier à Décembre 2024							
Janvier 2024							
				ETAT	CO-FINANCEMENTS DIRECTS		
N° Action	INTITULE ACTION	Maître d'œuvre	Coût TOTAL de l'action	Subvention demandée	DIRECT VILLE	DIRECT AUTRES	VALORISATION
2	Ingénierie - Coordination	VILLE	46 600 €	0 €	44 500 €	0 €	2 100 €
3	Accgt éducF indiv et accgt parcours	VILLE CCAS	76 100 €	75 000 €	0 €	0 €	1 100 €
Sous total Ingénierie			122 700 €	75 000 €	44 500 €	0 €	3 200 €
4	Accompagnement éducatif collectif	VILLE CCAS	4 000 €	3 500 €	0 €	0 €	500 €
5	Favoriser l'accès aux soins	CCAS	6 000 €	5 000 €	0 €	0 €	1 000 €
7	Accompagnement vers la lecture	AFEV	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
8	Session d'accompagnement scolaire (SAS)	AAE	6 900 €	4 200 €	0 €	0 €	2 700 €
10	Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Exclus (DACE)	AAE	4 700 €	3 300 €	0 €	0 €	1 400 €
Sous total Actions			29 600 €	24 000 €	0 €	0 €	5 600 €
TOTAL			152 300 €	99 000 €	44 500 €	0 €	8 800 €



Détail des montants prévisionnels 2024 : **subventions demandées, co-financements directs et valorisations**

Action 2 : Ingénierie

Subvention demandée : 0 €

Co-financement Ville : 44 500 €

Valorisations : 2 100 € (= valorisation temps de travail services support et direction)

Action 3 : Accompagnement éducatif individualisé et accompagnement de parcours

Subvention demandée : 75 000 €

Valorisations : 1 100 € (= moyens matériels)

Action 4 : Accompagnement éducatif collectif

Subvention demandée : 3 500 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 500 € (= moyens matériels)

Action 5 : Favoriser l'accès aux soins

Subvention demandée : 5 000 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 1 000 € (= valorisation temps de travail référents sociaux)

Action 7 : Accompagnement vers la lecture

Subvention demandée : 8 000 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 0 €

Action 8 : Sessions d'accompagnement scolaire

Subvention demandée : 4 200 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 2 700 € (= personnel mis à disposition par l'association)

Action 10 : Dispositif d'accompagnement des collégiens exclus

Subvention demandée : 3 300 €

Co-financement Ville : 0 €

Valorisations : 1 400 € (= personnel mis à disposition par l'association)